

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Le Recteur de région académique Guadeloupe
Recteur d'académie
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R911-82 à R911-90 ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n° 2017-120 du 1^{er} février 2017 modifié portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation Nationale ;
Vu l'avis du comité technique académique du 16 octobre 2018 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est institué une commission administrative paritaire ayant compétence pour connaître toutes les questions d'ordre individuel résultant de l'article 24 du décret du 28 mai 1982 susvisé et de l'article 45, l'article 48, l'article 51, 52, 55, 58, 60, 67, 70 et 72 de la loi du 11 janvier 1984 modifiée ainsi que les décisions refusant le bénéfice des congés.

ARTICLE 2 : La composition de la commission administrative paritaire académique des psychologues de l'Éducation Nationale est composée de 4 membres fixés comme suit :

Grades	Nombre de représentants			
	du personnel		de l'administration	
	titulaires	suppléants	titulaires	suppléants
PSY EN hors classe	1	1	2	2
PSY EN classe normale	1	1		

ARTICLE 3 : L'arrêté du 22 décembre 2017 portant institution de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des psychologues de l'éducation nationale est abrogé.

ARTICLE 4 : L'arrêté du 28 mai 2018 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site de l'académie.

Les Abymes, le 16 octobre 2018

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Directeur des Relations et
Ressources Humaines

Emmanuel HENRY

